

DEPARTEMENT  
DES  
**DEUX-SEVRES**



**VILLE DE NIORT**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 31 JANVIER 2022**

Conseillers en exercice : 45

Votants : 44

Convocation du Conseil Municipal :  
le 25/01/2022

Affichage du Compte-Rendu Sommaire  
et affichage intégral :  
le 07/02/2022

**Délibération n° D-2022-45**

Acquisition de parcelles - Allée du Mât - CS n°563, 561, 558,  
125

**Président :**

**MONSIEUR JÉRÔME BALOGE**

**Présents :**

Monsieur Jérôme BALOGE, Monsieur Dominique SIX, Madame Rose-Marie NIETO, Monsieur Michel PAILLEY, Madame Christelle CHASSAGNE, Monsieur Nicolas VIDEAU, Madame Jeanine BARBOTIN, Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Monsieur Elmano MARTINS, Madame Christine HYPEAU, Monsieur Bastien MARCHIVE, Madame Florence VILLES, Monsieur Philippe TERRASSIN, Madame Valérie BELY-VOLLAND, Monsieur Thibault HEBRARD, Monsieur Romain DUPEYROU, Madame Yamina BOUDAHMANI, Madame Sophie BOUTRIT, Monsieur Gerard LEFEVRE, Monsieur Guillaume JUIN, Madame Marie-Paule MILLASSEAU, Monsieur Florent SIMMONET, Monsieur Eric PERSAIS, Madame Stéphanie ANTIGNY, Monsieur François GUYON, Monsieur Nicolas ROBIN, Monsieur Hervé GERARD, Madame Noélie FERREIRA, Monsieur David MICHAUT, Madame Aline DI MEGLIO, Monsieur Karl BRETEAU, Monsieur Baptiste DAVID, Monsieur François GIBERT, Madame Cathy GIRARDIN, Monsieur Sébastien MATHIEU, Madame Véronique BONNET-LECLERC, Madame Elsa FORTAGE, Madame Anne-Lydie LARRIBAU.

**Secrétaire de séance :** Madame Christine HYPEAU

**Excusés ayant donné pouvoir :**

Madame Aurore NADAL, ayant donné pouvoir à Madame Aline DI MEGLIO, Madame Yvonne VACKER, ayant donné pouvoir à Madame Yamina BOUDAHMANI, Madame Lydia ZANATTA, ayant donné pouvoir à Madame Marie-Paule MILLASSEAU, Madame Mélina TACHE, ayant donné pouvoir à Madame Noélie FERREIRA, Madame Fatima PEREIRA, ayant donné pouvoir à Madame Jeanine BARBOTIN, Monsieur Yann JEZEQUEL, ayant donné pouvoir à Madame Elsa FORTAGE

**Excusés :**

Madame Ségolène BARDET.

**Direction de la Réglementation et de l'Attractivité Urbaine**

**Acquisition de parcelles - Allée du Mât - CS n°563, 561, 558, 125**

Monsieur Bastien MARCHIVE, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la commission municipale compétente

Sur proposition de Monsieur le Maire

La société propriétaire d'un terrain sis Allée du Mât a souhaité procéder à la cession de ses parcelles cadastrées section CS n°563 pour 4 m<sup>2</sup>, n°561 pour 130 m<sup>2</sup>, n°558 pour 74 m<sup>2</sup>, et n°125 pour 196 m<sup>2</sup>, soit une superficie totale de 404 m<sup>2</sup>.

Ce terrain, classé en zone UM au Plan Local d'Urbanisme, est situé en bordure de la voie ferrée dans le quartier de Souché.

Ce terrain est intéressant pour la collectivité dans le cadre de son programme de plantation et de verdissement des bords de voies ferrées.

Après négociation, la société a accepté le prix de cession de TRENTE MILLE EUROS (30 000,00 €) soit un prix de 74,25 €/m<sup>2</sup>.

Les frais d'acte notarié seront supportés par la Commune acquéreur.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver l'acquisition des parcelles CS n°563, 561, 558 et 125 pour une superficie de 404 m<sup>2</sup> au prix de 30 000,00 € ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer l'acte notarié à venir.

**LE CONSEIL  
ADOPTE**

Pour :	44
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	1

Pour le Maire de Niort,  
**Jérôme BALOGÉ**  
L'Adjoint délégué

Signé

Bastien MARCHIVE

